

ALL2020 Pratique de l'allemand oral (A2.1)

Préalable : ALL1200 ou compétence équivalente

Les étudiants qui ont quelconque connaissance doivent passer obligatoirement le test de classement (<http://132.208.191.103/testclass/index.aspx>). Les étudiants dont le niveau de compétence ne correspond pas au niveau du cours seront reclassés.

Le cours se donne dans la langue enseignée ; le recours au français est donc limité. L'approche pédagogique, les critères d'évaluation et leur pondération peuvent varier légèrement d'un enseignant à l'autre.

1. Description du cours

Amélioration des habiletés de compréhension et d'expression orales en allemand. Exploration d'un certain éventail de thèmes axés sur la culture allemande. Exercices de prononciation, analyse des erreurs et correction individuelle. Pratique de l'oral dans des situations de communication diverses. Enrichissement des connaissances du vocabulaire. Échanges d'opinions.

2. Objectifs

À la fin du cours, l'étudiant saura :

- participer de manière simple à des discussions dans des contextes variés ;
- appliquer correctement les règles de prononciation propres au langage quotidien.

3. Contenu

a. Contenu thématique

- les stratégies et les techniques de communication à l'aide de jeux de rôles ;
- le vocabulaire spécifique à des sujets de conversation divers ;
- des extraits de films et/ou vidéos, de commerciaux pour la télévision et de vidéo-clips et discussion des sujets qui y sont traités ;
- des comptes rendus oraux de lecture ;
- des descriptions d'objets et/ou d'action ;
- des comptes rendus oraux des sujets d'actualité en Allemagne.

b. Contenu grammatical

- Révision et intégration de certaines règles grammaticales et syntaxiques

4. Formules pédagogiques

Activités variées se basant sur une approche à la fois communicative et analytique :

- activités pédagogiques individuelles et en groupe ;
- présentations multimédia ;
- initiation aux stratégies et aux techniques de communication ;

- présentations audio-visuelles afin de se familiariser avec certains aspects de la culture des pays germanophones ;
- ateliers de conversation ;
- la plateforme d'enseignement 'moodle' (fichiers, autres documents etc.).

5. Modalités d'évaluation

- Ateliers avec l'assistant de langue : 5%
- Travaux pratiques (devoirs) : 15%
- 2 tests de vocabulaire : 20%
- Examen oral : 20%
- Présentation orale : 20%
- Examen final : 20%

Tous les résultats des évaluations seront transmis aux étudiant/es à l'aide de logiciel RÉSULTATS, disponible en ligne sur le site internet du registrariat à l'adresse <http://www.resultats.uqam.ca/etudiant/> ou à l'adresse générale <http://www.regis.uqam.ca/> dans la section « Services interactifs ». Pour réussir ce cours, il faut obtenir une note de 60% et plus.

A+	A	A-	B+	B	B-	C+	C	C-	D+	D	E
100-95	94-90	89-85	84-82	81-78	77-75	74-72	71-68	67-65	64-62	61-60	59-0
4,3	4,0	3,7	3,4	3,0	2,7	2,4	2,0	1,7	1,3	1,0	

6. Matériel pédagogique

-

7. Calendrier

Le calendrier sera proposé lors de la première séance en salle de classe par l'enseignant.

8. Informations importantes

- Présence : La présence aux cours est obligatoire en raison d'une progression rapide. En cas d'absence à un cours ou d'un retard imprévu, l'étudiant a la responsabilité de s'informer auprès de ses collègues concernant les documents à lire et les travaux à faire. En cas d'absence ou de retard, il n'y aura aucune reprise de tests, d'examens ou de devoirs à moins de présenter un certificat médical. Veuillez aviser, à l'avance, la professeure de votre absence à ces examens.
- Plagiat (Règlement no 18 sur les infractions de nature académique) : Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent

une infraction au sens de ce règlement. Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

9. Dates à retenir

- Inscription au certificat ou au programme court en allemand : 1^{er} mai pour la session d'automne, 1^{er} novembre pour la session d'hiver.
- Périodes d'inscription au cours et périodes de modification de choix de cours : <http://www.etudier.uqam.ca/calendriers>

10. Place du cours dans le cheminement

Ce cours se situe au niveau intermédiaire 2 (A2.1) et porte sur l'amélioration des compétences à l'oral. Les cours suivants et recommandés par la direction sont les suivants : ALL2000 Allemand III (A2.1) ou si ce cours a déjà été réussi, le cours ALL3000 Allemand IV (A2.2), ALL2010 Introduction à la compréhension de documents écrits en allemand (A2.1) ou, si ce cours a déjà été réussi, le cours ALL3010 Compréhension de documents écrits en allemand (A2.2), le cours ALL3040 Préparation à un séjour académique ou professionnel en Allemagne (A2.2) et ALL1030 Langue et culture allemandes.

Si l'étudiant désire étudier à temps plein, il faut avoir réussi le cours Allemand II (A1.2) à la session d'automne, soit être de niveau intermédiaire 1 au début du programme.

Cheminement suggéré pour un étudiant à temps complet et qui est de niveau intermédiaire 1 au début du programme

Automne	ALL1030	ALL2010	ALL2000	Un cours optionnel
Hiver	ALL1230	ALL2020	ALL3000	ALL3010
Automne	ALL3040	ALL4040		
Note : L'étudiant qui n'aurait pas terminé le certificat, pourrait prendre le cours ALL4030 L'allemand à travers les sujets d'actualité (B1.1) au trimestre d'hiver.				

Cheminement suggéré pour un étudiant à temps partiel en 5 trimestres

Automne	ALL1030	ALL1100	
Hiver	ALL1200	ALL1230	
Automne	ALL2000	ALL2010	
Hiver	ALL2020	ALL3000	ALL3010
Automne	ALL3040	ALL4040	
Note : L'étudiant qui n'aurait pas terminé le certificat, pourrait prendre le cours ALL4030 L'allemand à travers les sujets d'actualité (B1.1) au			

trimestre d'hiver.			
--------------------	--	--	--